

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 65 INSERTION ECONOMIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Direction : DEN

Thème : C04.06 Innovation numérique et sociale

Objet : Cadre d'intervention régional d'aide au développement par l'innovation sociale

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 14 décembre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2 et L4221-1,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'31 décembre 2023 par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020, et tout règlement qui s'y substituerait,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023,

Vu la délibération n° 20170449 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption du cadre d'intervention « aide à l'innovation sociale »,

Vu la délibération n° 20181545 du Conseil régional du 18 octobre 2018 relative à la modification du cadre d'intervention « aide à l'innovation sociale »,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE :

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation place l'ESS et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie de développement économique et de ses actions auprès des entreprises et entrepreneurs des Hauts-de-France.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit un projet relevant de l'innovation sociale comme un projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services soit en répondant « à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques » soit en répondant « à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail ». Ces projets d'innovation sociale sont ainsi mis en œuvre par une diversité d'entités publiques (collectivités locales, établissements publics) et d'entreprises de toutes tailles (TPE, PME, grandes entreprises), de tout statut (SAS, SARL, SA, associations, coopératives...) et dans de nombreux secteurs d'activité.

Cette ambition pour l'innovation sociale vise à diffuser les valeurs d'utilité sociale, de gestion démocratique dans l'ensemble de l'économie et à faire des passerelles entre les entreprises classiques du marché et celles de l'ESS, permettant la perméabilité des projets. La mise en œuvre de cette ambition passe par un accompagnement renforcé des entreprises, quelle que soit leur taille, leur projet et leur phase de vie. Les interventions se complètent pour offrir la réponse la plus complète et la plus adaptée à chaque projet d'entreprise.

En 2017, la Région a mis en place une aide à l'innovation sociale visant à soutenir la création d'emplois et le développement de structures, par le soutien à des projets proposant une solution innovante pour répondre à des besoins pas ou mal satisfaits par le marché ou répondant à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens et de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail.

Sur la période 2017-2023, 56 projets ont été soutenus sur le territoire régional et 1 780 355,91€ ont été votés, permettant l'émergence d'initiatives qui ont répondu à des freins sociaux et la création de 404 emplois en Hauts-de-France.

La Région souhaite prolonger son soutien aux projets d'innovation sociale, en soutenant les entreprises en développement qui apportent une réponse à un ou des freins sociaux par le biais d'innovations sociales, grâce à des coopérations entre différents acteurs et s'ancrant dans la réalité des territoires.

CONSIDERANT

- Le vote du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui définit les orientations et la politique de développement économique et d'accompagnement des entreprises de la Région Hauts-de-France pour la période 2022-2028 ;

- L'intérêt de faire évoluer le dispositif d'aide à l'innovation sociale afin de répondre aux enjeux du SRDEII.

DECIDE

Par 127 « Pour », 0 « Contre », 29 « Abstention »

D'abroger le cadre d'intervention "aide à l'innovation sociale" adopté par la délibération n° 20170449 modifiée par la délibération n°20181545. Les dossiers de demandes d'aide complets reçus au plus tard le 31 décembre 2023 seront instruits sur la base de ce cadre d'intervention en vue d'être présentés à l'organe délibérant,

D'adopter le nouveau cadre d'intervention régionale en faveur de l'innovation sociale tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (126) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame
Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.01808

Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (44) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHARTE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Madame Christine DELEFORTRIE donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Madame Virginie FENAIN, Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Alexandre MAESELE donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Patricia PLANCKE donne pouvoir à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE.

Monsieur Cédric BRUN donne pouvoir à Monsieur Gilles METTAI, Madame Elodie CLOEZ donne pouvoir à Madame Marianne SECK.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON, Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Martial BEYAERT.

N'ont pas participé au vote (14) : Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Cédric BRUN, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**